

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 23 mars 2021**

Le mardi 23.03.2021, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 16.03.2021), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade (Présidence confiée à Mme MOREL-CAYE, 1^{ère} Adjointe, durant l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif 2020).

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. MONBRUN René, M. BOISSE Serge, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, Mme CHAPUIS BOISSE Françoise, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. DOUCHEZ Dominique, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme GARCIA Hélène, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. NAPOLI François (par M. DELMAS Jean-Paul), M. CAUBET Christian (Mme BOULAY Dominique), Mme D'ANNUNZIO Monique (par M. VIDONI-PERIN Thierry), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL Valérie), Mme MANZON Sabine (par Mme IBRES Laetitia).

Absents : Mme BRIEZ Dominique, M. MILLO-CHLUSKI Romain.

Secrétaire : M. MONBRUN René.

N° 35/2021 - Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

En préambule, Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances, rappelle que l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire est prévue par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales qui dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

La totalité des éléments du DOB seront transmis au Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans. De même la Communauté de Communes des Hauts Tolosans devra transmettre les éléments de son DOB aux communes membres.

Avant de débiter la présentation, Mme MOREL CAYE rappelle qu'une étude des perspectives a été faite très sérieusement par HGI-ATD31, pour la période 2019-2023. Elle indique que les services comptables de la mairie s'appuient sur cette étude pour établir les prévisions, tant au niveau des recettes que des dépenses.

Début de la présentation :

Compte tenu des incertitudes majeures concernant l'évolution des recettes et des dépenses de la collectivité en 2021 et 2022. Les tableaux concernant les perspectives ne seront établis que sur 2 années et devront être corrigés après notification des bases fiscales, des dotations de l'Etat, de l'évolution des remboursements de FCTVA, des impacts de la crise sanitaire en fonction de son évolution, des attributions de subventions.

Mme MOREL CAYE ajoute qu'il lui a semblé utile d'insérer un tableau d'approche macro-économique pour sensibiliser sur le contexte économique actuel fluctuant. Elle ajoute que le plan de relance de Joe Biden fait craindre également une surchauffe monétaire et une reprise trop brutale qui aurait pour conséquence une hausse de l'inflation entraînant une progression des taux d'emprunts.

1 – Approche macro-économique :

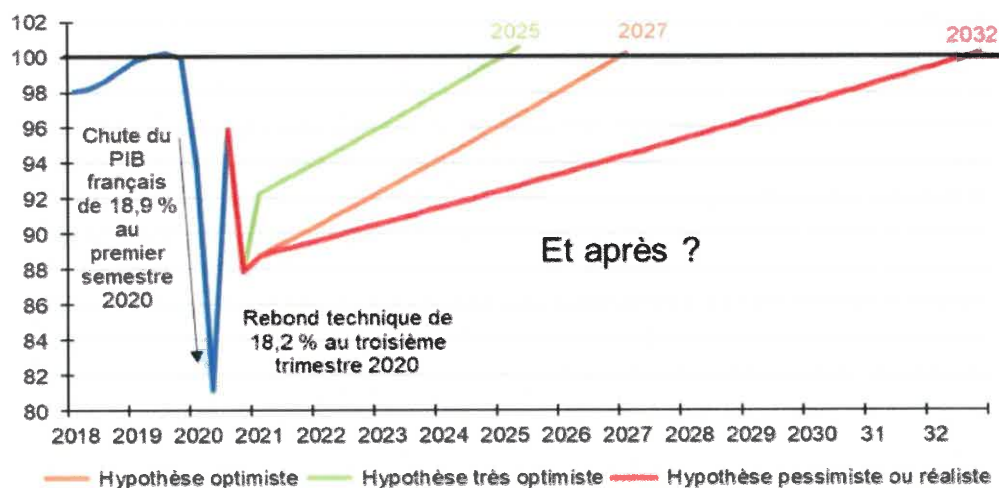
Une crise économique sans précédent depuis celles de 1929 et d'après-guerre :

	Dépenses publiques 2020	Dettes publiques 2020	Variation du PIB 2020
France	60%	125%	-8.3%
Suède	51%	40%	-3%
USA	37%	112%	-3.5%
Allemagne	47%	75%	-5.3%
Pays Bas	44%	60%	-3.5%

Des déficits records avec la crise sanitaire qui perdure.

Déjà endetté, l'ETAT FRANCAIS voit sa dette s'envoler du fait de la crise du COVID.

Hypothèses de reprises de la croissance



Sources : INSEE. Simulations ACDEFI

La conjoncture économique française à fin janvier 2021 :

L'activité évolue peu dans l'industrie, les services et le bâtiment et elle demeure extrêmement dégradée dans l'hébergement et la restauration : PERTE DU PIB en janvier - 5% (à comparer à - 7% en novembre et -3% en octobre). Large marge d'incertitude sur 2021 et ce malgré une politique monétaire qui reste très accommodante avec des taux très bas.

Les taux d'intérêt remontent :

- Fin décembre, les anticipations des taux d'intérêts étaient négatives à une échéance de 6/7 ans.
- Surprise ces derniers jours avec une hausse des taux d'intérêts.
- Le méga plan de relance américain : surchauffe de l'économie donc inflation.
- Une très forte remontée des taux risque de mettre à mal la réponse économique.

Une faible inflation mais une tendance à repartir à la hausse en raison de la hausse des matières premières.

Estimation de l'inflation à partir de l'inflation du mois de janvier lissée sur 12 mois = 0.9%.

Si l'inflation remonte avec la croissance, il faudrait qu'elle reste ≤ 2%.

Il est important de souligner que seul un retour de la croissance permettra de faire face à ce nouveau mur de la dette publique et privée.

2 – L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en 2021

Les recettes de fonctionnement :

	Réalisé			Prospective ATD corrigée	
	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courants stricts	9 309 976	9 486 648	9 502 321	9 523 975	9 751 284
Impôts et taxes (73)	5 322 553	5 556 033	5 616 600	5 651 410	5 673 817
Contributions directes	3 755 514	3 892 251	3 952 730	4 081 876	4 092 404
Atribution de compensation reçue	957 526	971 762	971 762	971 760	971 700
FPIC	141 161	137 974	142 926	138 274	139 213
Taxes sur les pylones	66 304	67 984	71 204	72 000	73 000
Taxes additionnelles aux droits de mutation	350 251	431 151	442 117	350 000	350 000
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	5 002	11 213	-	-	2 000
Droits de place	37 261	38 169	24 185	35 000	38 000
Reversements sur paris hippiques (7323)	-	-	5 377	2 500	2 500
Solde Impôts et taxes	9 534	5 529	6 299	-	5 000
Dotations et participations (74)	2 928 491	2 892 363	3 091 714	2 922 565	3 098 467
DGF	1 860 454	1 896 084	1 971 886	2 017 917	2 113 034
Compensations fiscales	137 543	138 810	147 824	26 452	33 255
FCTVA fonctionnement	20 185	12 031	24 685	16 000	16 600
Subventions autres organismes (7478)	678 671	672 861	692 033	672 800	669 600
Emplois jeunes et emplois d'avenir (74711 et 74712)	123 083	27 453	2 771	-	-
Autres: 74718 (dont tarification cantine sociale)	3 218	32 642	89 368	77 460	106 500
Autres attributions et participations (7488)	79 102	78 630	78 630	78 000	78 000
Subventions manager de ville	-	6 666	17 643	10 000	10 478
Subvention chef de projet PVD	-	-	-	30 000	45 000
Solde participations diverses	26 235	27 186	66 874	13 936	26 000
Autres produits de fonctionnement courant	1 058 932	1 038 253	794 007	950 000	979 000
Produits des services (70)	751 182	720 657	494 118	650 000	668 000
Mise à disposition de personnel (7084)	4 938	3 499	2 499	8 100	8 500
Redevances services périscolaires (7067)	636 384	584 229	431 708	550 000	550 000
Redevances d'occupation du domaine public	16 065	16 826	17 243	16 000	16 000
Redevances à caractère sportif	43 989	47 566	-	40 000	44 000
Redevances et droits des services culturels	902	759	341	500	500
Remboursements de frais (7087)	26 934	38 773	19 316	22 400	27 000
Solde produits des services	21 971	29 004	23 011	13 000	22 000
Produits de gestion (75)	307 750	317 596	299 889	300 000	311 000
Revenus des immeubles	307 750	317 594	299 887	300 000	311 000
Atténuations de charges	149 416	146 173	104 110	70 000	100 000
Produits de fonctionnement courants	9 459 392	9 632 821	9 606 431	9 593 975	9 851 284
Produits exceptionnel larges	203 105	228 096	339 418 €	80 000	80 559
Produits de fonctionnement	9 662 497	9 860 917	9 945 849	9 673 975	9 931 843

Mme Morel Caye donne quelques explications sur ce tableau :

- Attribution de compensation reçue : cette recette correspond à ce que la Commune perçoit de la Communauté de Communes (CCHT). Elle fait remarquer que cette attribution sera peut-être un jour remise en cause notamment avec la baisse des impôts « économiques ».
- Taxes additionnelles aux droits de mutation : la commune reste modérée dans ces prévisions pour 2021 et 2022 (350.000€).
- Droits de place : Elle souligne une chute des recettes en 2020 liée à la crise sanitaire (uniquement l'alimentaire sur le marché durant le confinement)
M. le Maire ajoute que la commune prévoit d'augmenter les tarifs et d'agrandir le marché, ce qui explique les prospectives à la hausse pour 2021 et 2022.
- Reversements les sur paris hippiques : Mme Morel Caye se réjouit car depuis 2019, la CCHT n'est plus la seule à percevoir l'intégralité de ces versements mais elle doit partager avec la commune. La somme portée en 2020 correspond au rattrapage (2019 et 2020) et dès 2021, est inscrite la somme qui sera perçue après partage.

Concernant les produits des services (70), Mme Taurines demande quelques précisions.

M. le Maire et Mme Morel Caye répondent que :

Le C/70846 enregistre les recettes liées aux interventions effectuées par les Service Techniques municipaux sur la voirie (dont l'entretien a été confié à la CCHT).

Le C/70848 enregistre :

- les recettes liées aux interventions effectuées par le responsable informatique de la Commune de Grenade, sur la Commune d'Ondes = 359.31 € en 2020,
- les recettes liées aux interventions effectuées par les Services Techniques Municipaux pour l'entretien des espaces verts de la gendarmerie = 603 € en 2020 (concerne 2019 + 2020),
- les recettes liées aux interventions effectuées par le personnel municipal pour l'entretien des locaux de la Chambre d'Agriculture = 778.37 € en 2020.

Le C/70873 enregistre les différents versements effectués par le CCAS (dématérialisation des convocations, Frais de téléphone, location copieur, chauffage ...) = 8362.33 € en 2020.

Le C/70876 enregistre l'encaissement des différentes charges locatives de l'espace des platanes (CCHT) et de l'office de tourisme = 7 118.40 € en 2020.

Le C/70878 enregistre l'encaissement des versements de taxes OM des gendarmes et les charges locatives de l'espace des platanes (Chambre d'Agriculture) = 3 835.25 en 2020.

Mme Taurines demande des explications concernant la subvention pour le recrutement du Manager de Ville.

Mme Morel Caye explique que plusieurs mois se sont écoulés entre le départ de l'ancienne Manager de Ville et l'arrivée de son remplaçant (7/8mois). Le contrat de 3 ans a été décalé ; 2022 sera la dernière année où la commune percevra la subvention.

Le compte 73 – Impôts et taxes

Réforme de la taxe d'habitation (rappel)

A compter de 2021 c'est l'ETAT qui versera la TH pour les 80% de personnes ne réglant plus la TH mais aussi pour les 20% restant (à noter que, dès 2023, plus personne ne paiera la TH).

Les communes vont bénéficier du transfert de la Taxe FB des départements.

Les hypothèses sachant que les communes doivent conserver le même niveau de produit :

Hypothèse 1

	2021
Produit de FB départemental transféré	122 940
Produit de TH théoriquement perçu	134 500
Perte de produit fiscal	- 11 560

Hypothèse 2

	2021
Produit de FB départemental transféré	143 058
Produit de TH théoriquement perçu	134 500
Gain de produit fiscal	8 558

Hypothèse 3

	2021
Produit de FB départemental transféré	155 538
Produit de TH théoriquement perçu	134 500
Gain de produit fiscal	21 038

Le « rebasage » de la TFB : c'est une variable d'ajustement qui corrigera les différences de bases liées aux politiques d'exonération du département, la commune devrait perdre 0,014 de bases.

Mme Morel CAYE explique que dans :

- l'hypothèse 1 : il y a une perte de produit fiscal de 11 560 € => un fond de garantie viendra compenser cette perte et la commune percevra 11 560 €.
- l'hypothèse 2 : le gain de produit fiscal est de 8 558 € => la commune pourra le conserver car il est < à 10 000 €.
- l'hypothèse 3 : le gain de produit fiscal est de 21 038 € => la commune devra les reverser au fond de garantie car le gain est > à 10 000€.

Mme Taurines demande si une des 3 hypothèses a été retenue.

Mme Morel Caye répond que non et poursuit avec la présentation de deux tableaux pour expliquer les prévisions du compte 73 :

Les recettes d'allocations compensatrices de Taxe d'habitation prennent fin en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Compensation TH	105 603	113 642	112 539	121 781	0	0	0
Compensations FB	6 454	6 810	9 231	9 064	9 575	16 377	18 122
Compensation FNB	19 548	17 091	17 040	16 878	16 878	16 878	16 878
Compensations TP/CFE	1 200	0	0	0	0	0	0
Compensations totales	132 805	137 543	138 810	147 722	26 452	33 255	35 000

Les prévisions pour le compte 73

	2018	2019	2020	2021	2022
Contributions directes	3756	3886	3952	4082	4092
Droits de place	37	38	24	35	38
Taxe s/ pylônes	66	68	71	72	73
Attribution de compensation CCHT	958	972	972	972	972
Droits de mutation	350	431	442	350	350

Bonne dynamique des bases, le travail en cours avec FININDEV, appuyé par le DGFIP, doit permettre d'optimiser nos bases fiscales.

Mme Morel Caye ajoute que les chiffres de 2021 et 2022 sont les chiffres donnés par l'ATD. La commune espère plus : l'étude FININDEV donne des préconisations sur les postes sur lesquels la commune pourrait optimiser les bases fiscales. La commune travaille dessus avec l'aide de Mme Caroussel, de la Direction des Finances Publiques.

La loi de finances de 2020 a prévu une exonération généralisée du Foncier bâti pendant 2 ans et c'est en 2021 que les communes pourront délibérer pour limiter cette exonération sans pouvoir la supprimer.

La proposition pour Grenade sera de limiter au maximum l'exonération.

Un débat devra avoir lieu et le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce point.

M. le Maire explique son désaccord avec cette loi de finances : les petites communes avaient auparavant le choix d'exonérer ou pas les constructions nouvelles, du foncier bâti. Cette exonération généralisée va pénaliser fortement les communes. Il indique avoir adressé, en sa qualité de vice-président de l'AMF, un courrier au gouvernement afin de faire part de son opinion à ce sujet.

Il termine en indiquant qu'il proposera au Conseil Municipal de délibérer dès 2021 afin de limiter cette exonération de deux ans de TFPB.

A compter de 2022, les communes retrouveront la possibilité de délibérer sur les taux du foncier bâti.

Elles ne pourront agir qu'à compter de 2023 sur la taxe d'habitation et pour les seules résidences secondaires et logements vacants.

La bonne surprise de l'année 2020 : ce sont les encaissements au titre des droits de mutation, avec un résultat égal à celui de 2019, alors que la crise sanitaire avait fait craindre une baisse inéluctable (peur de pertes d'emploi, plus de rigidité des banques pour accorder des emprunts etc...).

Compte tenu du marché immobilier à Grenade, le chiffre retenu pour les trois prochaines années semble crédible.

Le compte 70 – Produits des services

	2018	2019	2020	2021	2022
Redevances à caractère sportif (piscine)	44	48	0	40	44
Redevances périscolaires	636	584	432	550	550

Concernant les redevances à caractères sportif (piscine) et périscolaires, Mme Morel Caye souligne une diminution importante sur 2020 liée à la crise sanitaire (non-ouverture de la piscine, fermeture des cantines et des ALSH durant les périodes de confinement). Les prospectives pour 2021 et 2022 sont moindres comparées à 2018 et 2019 car plusieurs éléments ont impacté les années 2018 et 2019.

La question de la réouverture de la piscine en 2021 n'est pas tranchée. A cette étape de la préparation budgétaire, nous faisons l'hypothèse d'une ouverture normale.

Les redevances périscolaires et d'ALSH représentent l'essentiel des produits des services (80% du compte 70). Depuis 2018, ces encaissements ont subi plusieurs bouleversements qui impactent les sommes enregistrées :

- 2018 : erreur de rattachement.
- 2019 : début de l'opération cantine à 1€.
- 2020 : année pleine pour les tarifs « cantine à 1€ » mais effets du COVID.
- 2021 : les hypothèses ont été établies sur la base de la fréquentation du mois de janvier et des recettes ALSH de 2019.
- Recettes stables dans les hypothèses retenues pour 2022 et 2023.

Rappel dispositif « Cantine à 1€ » :

Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'1€, pour les cantines des écoles élémentaires, ainsi que des écoles maternelles depuis le 1er janvier 2020.

À compter du 1er janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3 € par repas servi et facturé à 1€ ou moins aux familles.

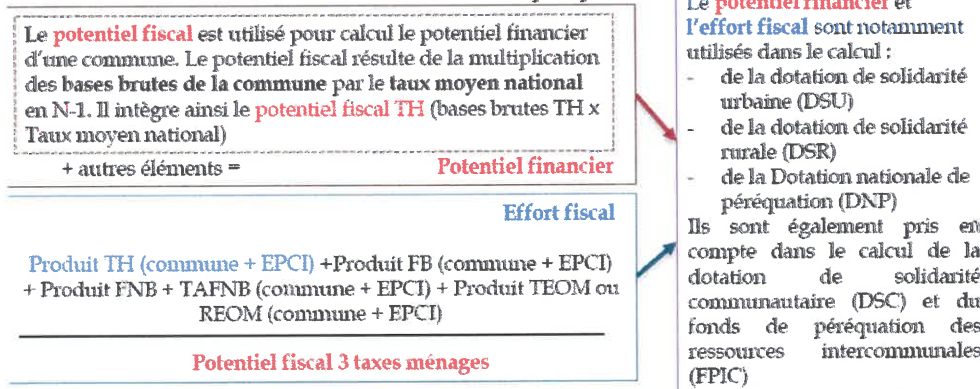
En moyenne 159 enfants par jour bénéficient de ce dispositif (soit 22 419 repas/an).

Le compte 74 – Les dotations et participations

Rien n'est acquis et les prospectives sont faites sur les bases de la législation actuelle ...

	Population DGF			Prospectives ATD	
	2018	2019	2020	2021	2022
Population	8880	8970	9043	9215	9408
74 – Dotations et participations	2928	2885	3092	2936	2920
Principaux postes					
Dotation forfaitaire	642	650	657	663	695
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	829	862	927	969	1028
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	389	384	388	385	390
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	679	672	692	660	660

• Les modalités actuelles de calcul des indicateurs de péréquation



L'exercice 2022 devrait être la première année impactée par la réforme de la TH pour le calcul des indicateurs de péréquation. Pour les dotations 2020 et 2021, les modes de calcul de ces indicateurs ne sont pas modifiés.

Extrait de l'analyse financière prospective – actualisation 2020 – Haute Garonne Ingénierie

Les dépenses de fonctionnement

	Prospective ATD corrigée				
	2018	2019 CA	2020 CA	2021	2022
Charges de fonctionnement courant strictes	7 537 601	7 938 777	7 656 796	8 637 962	8 793 354
Charges à caractère général	1 984 640	2 227 923	1 960 992	2 426 692	2 509 600
Bâtiments - Voirie - Réseaux	131 014	263 447	243 403	217 200	220 000
Solde charges à caractère général	1 853 626	1 964 476	1 717 589	2 209 492	2 289 600
Charges de personnel	4 851 885	4 985 186	4 918 336	5 396 040	5 462 096
Charges de gestion courante	701 077	725 668	777 468	815 230	821 658
Elus	75 027	80 462	80 138	91 570	91 570
Service Incendie	126 917	129 328	130 622	131 550	134 438
Contributions organismes de regroupement (6554)	99 805	86 125	113 177	85 200	90 500
CCAS	195 000	210 000	220 000	249 000	250 000
Subventions aux associations	175 323	188 425	147 090	190 000	190 000
Caisse des Ecoles	2 150	2 150	2 150	2 150	2 150
Autres contributions obligatoires (6558)	28 172	26 764	84 290	61 000	61 000
Solde charges de gestion courante	1 682	2 414	- €	4 760	2 000
Atténuations de produits (014)	3 332	2 251	2 472	3 000	3 500
Total charges de fonctionnement courant	7 540 933	7 941 028	7 659 268	8 640 962	8 796 854
Charges exceptionnelles larges (67)	11 038	11 146	11 234	11 600	11 000
prévisions semi budgétaires (68)	4 512	2 298	963	3 000	4 512
Charges de fonctionnement hors intérêts	7 556 484	7 954 472	7 671 465	8 655 562	8 812 366

Les charges à caractère général : *Un travail particulier sera mené sur ce poste par le service comptabilité afin d'analyser les évolutions et maîtriser au mieux ces dépenses, notamment en raison des perturbations générées par la crise sanitaire.*

Mme Morel Caye fait remarquer qu'en ce qui concerne :

- les charges de personnel : il y a lieu de prendre en compte les atténuations de charges qui correspondent aux remboursements pour les personnes en arrêt de maladie.
- les charges de gestion courante (compte 65) : les emprunts ne rentrent pas dans l'endettement mais viennent baisser l'épargne brute puisqu'ils rentrent dans les dépenses de fonctionnement.

Concernant le CCAS : la commune finance la totalité du fonctionnement du CCAS (salaires, colis personnes âgées, banque alimentaire, activités du centre social ...)

Subventions aux associations : il s'agit des subventions versées aux associations, mais aussi des participations versées par la commune au titre du Pass (prise en charge par la commune des frais d'inscription au sein des associations pour certains enfants) et autres.

	2018	2019	2020	2021	2022
Total 011	1985	2227	1961	2511	2198
Principaux postes					
Achats de prestation (6042)	320	309	197	338	342
Bâtiments publics (61522)	118	232	226	182	180
Voirie (615231)	0	0.54	16	10	10
Réseaux (615232)	13	31	1	25	10

(Achats de prestations = commande repas scolaires : Application d'une augmentation de 1.3% par an 2021 à 2022 à 2023)

Diminution sensible du poste « achats de prestations » en 2020 du fait de la baisse des commandes de repas pour les restaurants scolaires.

Forte augmentation des dépenses de travaux sur le poste de maintenance/entretien des bâtiments publics depuis 2019. Ce sont les principales dépenses qui participent à l'augmentation du chapitre 011 des « Charges à caractère général ».

En 2020, les frais prévus pour le nettoyage/entretien des bâtiments communaux ont augmenté en raison des procédures d'hygiène mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Subvention exceptionnelle de l'Etat pour l'achat de masques = 9034€ perçus en 2020

M. le Maire ajoute qu'il a également été demandé une subvention pour 2021.

Concernant la subvention au CCAS :

- Masse salariale :
 - Embauche d'une personne avant la crise sanitaire.
 - Evolutions statutaires 4000€.
 - Indemnité de précarité pour les contractuels : 6000€.
- Logements d'urgence (incendie) : 9000€ de subvention en moins.
- Augmentation des colis de Noël + banque alimentaire = 2500€.

Des pistes pour économiser :

- Remettre en place une commission économies d'énergie
- Travailler sur un pluriannuel de maintenance des bâtiments, avec des priorités déterminées et une provision constituée pour réparations imprévues.

Les charges de personnel (chapitre 012)

	2018	2019	2020
Traitements + charges patronales			
Rémunérations brutes	2351	2387	2480
Supplément familial	44	47	48
Autres indemnités	309	329	344
Rémunérations des non-titulaires	475	679	546
Emplois d'insertion	80	2	0
Emplois d'avenir	120	38	4
Rémunérations d'apprentis	1	10	10
Cotisations URSSAF	529	528	500
Cotisations Assedic	32	27	21
Cotisations Retraite	684	701	738
Cotisations ATIACL	8	10	9
Cotisations CDG CNFPT	56	59	53
Cotisations FNAL	15	15	14
Autres versements sur rémunérations	9	9	9
Sous-total	4713	4841	4776
Autres charges de personnel			
Cotisations assurances	97	98	98
Versement FNC supplément familial		3	1
Médecine du travail	13	14	12
Action sociale : CNAS	28	29	31
Sous-total	138	144	142
	4851	4985	4918

Les impacts contraints à effectifs identiques= 160 125.96€

<p>Le PPCR, coût de la revalorisation 2021 : 38 993€</p>	<p>PPCR signifie Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations. Il s'agit d'une réforme qui a pour objectif de revaloriser les grilles indiciaires et d'améliorer les perspectives de carrières. Chaque année le coût de cette revalorisation doit être intégrée à la masse salariale</p>
<p>Dont les avancements d'échelons qui représentent 19 868€</p>	<p>Ces avancements d'échelons concernent 46 agents en 2021</p>

L'indemnité de fin de contrat dite « indemnité de précarité », coût pour l'année 2021 : 76 136€	Le versement est obligatoire, elle concerne les contrats conclus ou renouvelés à partir du 1 ^{er} janvier 2021, d'une durée égale ou inférieure à 1 an.
Les avancements de grade, coût pour l'année 2021 : 8 182.96€ (à compter du 1^{er} juillet 2021)	(Pour une année complète :16 197€) 26 agents sont concernés sur 58 agents éligibles
Les dépenses liées au COVID : 36 814€	Il s'agit de remplacement d'agents absents (agents vulnérables, malades, isolement) ou d'interventions liées aux mesures sanitaires (entretiens de locaux)

Mme Morel Caye explique que dans l'augmentation de la masse salariale, il y a l'embauche du Manager de Ville et du Responsable du service Urbanisme en Octobre 2020.

Les impacts liés aux choix de création de poste de la collectivité en 2021 = 40 000€

Chef de projet Petites Villes de demain : 40 000€	Pour un recrutement au 1 ^{er} avril 2021 (60 000€ pour une année complète) Un financement de l'Etat à hauteur de 75% : 33750€ (45000€ pour une année complète) Un reversement par la commune de Cadours à hauteur de 50% qui reste à charge soit 5625€ pour l'année 2021
--	---

M. le Maire précise que le salaire du Chef de Projet sera peut-être inférieur, la prévision a été faite sur la base d'un indice maximum dans la grille d'un fonctionnaire de catégorie A.

Estimation masse salariale : 5 230 586€

Mme Taurines souligne une augmentation des charges de personnel et demandes des explications sur le chapitre 12.

Mme Morel Caye en donne le détail. Elle précise qu'il s'agit uniquement des charges de personnel de la Commune. Les charges de personnel du CCAS sont inscrites au budget du CCAS, budget financé par une subvention de la Commune.

Les recettes liées à la masse salariale :

- Les atténuations de charges (remboursements pour longue maladie, maternités...etc.) : 70 000€ inscrits en 2021, 104 110€ réalisés en 2020.
- La dotation de l'Etat pour les rythmes scolaires (TAPS) : 78 000€.
- La dotation de l'Etat pour les passeports et cartes d'identités : 24 900€.
- La dotation de l'Etat pour les élections : 3 960€.
- Le FNADT sur le poste de manager de ville : 20 000€ pour une année complète.
- La subvention de l'Etat pour le poste de chef de projet PBD : 75% soit 30 000€ pour 2021
- La participation de Cadours à 50% du résiduel du poste de chef de projet PVD : 50% de 10 000€ estimation 5000€ pour 2021.
- Les prestations de la CAF pour les services affectés aux services périscolaires et accueils de loisirs : 667 557€.
- La participation de l'Etat pour service minimum au cas de grève dans l'Education Nationale : 2 262€ en 2020.

Soit un total de recettes estimé à 901 679€.

Mme Ibres rappelle qu'elle avait demandé un détail des services et que ce détail soit joint au DOB.

M. le Maire indique que le document a été envoyé, comme prévu, par la Directrice Générale des Services, avec le compte rendu d'une réunion de Groupe mais qu'il n'a pas à figurer dans le DOB.

Les charges de gestion courante :

A signaler les évolutions liées aux modalités de financement, par emprunt, des travaux réalisés par le SDEHG et Réseau 31, qui viennent impacter le fonctionnement.

Concernant Réseau 31, cette formule est plus récente, les 1ers remboursements devraient intervenir à compter de 2021 pour les travaux réalisés sur la rue Gambetta et l'entrée de ville.

	2018	2019	2020	2021	2022
SDEHG	56 000	65 000	74 000	74 000	78 000
Réseau 31 (Rue Gambetta)	0	0	0	3 921	3 921
Réseau 31 (La Hille)	0	0	0	6 582	6 582

Pour la prospective SEDHG 2022 et 2023, prise en compte des éléments connus à ce jour (extinction des annuités et projets validés selon plan de financement).

Concernant les autres postes du compte 65 :

	2018	2019	2020	2021	2022
SDIS (6553)	127	129	131	132	134
CCAS (657362)	195	210	220	249	250
Subventions aux associations (6574)	172	188	147	190	190

Mme Morel Caye redit que les emprunts ne rentrent pas dans l'endettement mais viennent néanmoins baisser l'épargne brute puisqu'ils rentrent dans les dépenses de fonctionnement.

M. Vidoni-Perin demande des précisions sur le personnel du CCAS et s'interroge sur le montant de la subvention de la commune qu'il considère importante.

M. le Maire explique que le financement du CCAS est assuré principalement par la Commune. La subvention communale permet le paiement des salaires, le financement des activités du centre social, des repas des anciens, des colis de Noël, le fonctionnement de la banque alimentaire, etc Il ajoute que le CCAS compte 5 agents : 1 directrice, 3 Conseilles en Economie Sociale et Familiale, 1 agent d'accueil, et 1 animatrice.

Concernant les subventions aux associations, M. le Maire précise que sont incluses dans les 190.000 €, les subventions aux associations, les participations dans le cadre du Pass, mais aussi les subventions aux coopératives scolaires.

L'endettement

En 2020, la commune a contracté un emprunt de 150 000€ sur 6 ans afin de financer 5 véhicules et du matériel d'équipement technique plus conforme aux normes environnementales. La commune aurait pu financer cette somme mais elle a profité des taux bas (0,40%) et conservé sa trésorerie.

En 2021, la commune souhaite profiter une nouvelle fois des taux particulièrement bas pour emprunter sur une longue durée (emprunt de 2 millions d'euros au taux de 0.94% sur 25ans), auprès de l'Agence France Locale, afin d'améliorer les infrastructures communales (voies de déplacements douces, aménagements urbains, réserves foncières, économies d'énergie, etc...).

Mme Morel Caye indique que dans les années à venir, il n'y pas d'extinction de dettes favorable. La commune aura donc du mal à emprunter.

L'encours de la dette

	2018	2019	2020	2021
Encours global	9 821K€	9 078K€	8 411	9590
Dont AUXIFIP	3 084K€	2 981K€	2 871	2754

Mme Morel Caye fait remarquer qu'en 2020, la commune s'était désendettée ; l'encours remonte en 2021 car l'emprunt de 2 millions d'euros a été pris en compte.

L'annuité de la dette

Au 01.01 de l'exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital dette antérieure	722 583	742 984	780 698	820 884	820 632	810 064
Intérêts dette antérieure	379 291	357 790	335 833	312 218	287 576	261 898
Annuité dette antérieure	1 101 874	1 100 774	1 116 531	1 133 103	1 108 208	1 071 963

La commune souhaite souscrire un prêt de 2 millions d'euros au taux de 0.89%. Si tel est le cas, les annuités 2022 et 2023 évolueront comme suit :

Au 01.01 de l'exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital dette antérieure	722 583	742 984	780 698	820 884	892 389	882 462
Intérêts dette antérieure	379 291	357 790	335 833	312 218	315 471	278 818
Annuité dette antérieure	1 101 874	1 100 774	1 116 531	1 133 103	1 207 860	1 161 280

A noter également en 2021, l'acquisition d'un camion équipé d'un bras de levage, dans le cadre d'un crédit-bail.

Tableau des tombées d'emprunts au 01 Janvier de l'exercice

2021	2022	2023
24 895€	36 245€	8 350€

Comme on peut le constater la commune ne bénéficie pas d'une extinction de la dette favorable.

Mme Morel Caye explique que si la commune n'a pas d'épargne brute, il sera difficile d'emprunter.

Ratios d'endettement 2020 :

- **La capacité de désendettement** : endettement/épargne brute : 4.89 ans, sans AUXIFIP : 3.22ans
Les recommandations financières : 9 ans.

Mme Morel Caye ajoute que lorsqu'on fait le ratio « endettement sur épargne brute », on ne doit pas dépasser 9 ans.

- **La dette par habitant** : 940€ avec AUXIFIP, sans 619€, soit une différence de 321€.
- **Le taux d'endettement** : ce ratio mesure la charge de la dette d'une commune par rapport à sa richesse.
Annuité / produits de fonctionnement : 11.75% (maximum 15%).

Les recettes d'investissement :

FCTVA	300 000€
Taxes d'aménagement	150 000€
Subventions attribuées encaissement 2021	830 000€
Remboursements SMEA pour la rue Gambetta	82 400€
Remboursements du SMEA pour l'entrée de ville « La Hille »	190 000€
Total	1 552 400€.

Mme Morel Caye fait remarquer qu'il est prévu de conclure un PUP (Projet Urbain Patenarial) avec le porteur de projet « Piquette - Croix de Lamouzic » afin qu'il participe au financement du rond-point.

Les soldes intermédiaires de gestion :

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION						
(en K€)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	9155	9306	9485	9500	9524	9729
70 - Produits de services	734	751	721	494	650	668
73 - Impôts et Taxes (sauf 014)	5194	5319	5554	5614	5651	5674
74 - Dotations participations	2909	2928	2892	3092	2923	3087
75 - Autres produits de gestion courante	318	308	318	300	300	300
Dépenses réelles de fonctionnement	7465	7387	7793	7552	8567	8693
60 - Achats variations de stocks	1118	1110	1076	922	1187	1162
61 - Services extérieurs	647	628	772	708	846	953
62 - Autres services extérieurs (sauf 621)	241	236	370	319	382	382
63 - Impôts et taxes	10	10	10	12	11	12
012 - Charges du personnels (-013)	4752	4702	4839	4814	5326	5362
65 - Autres charges de gestion	697	701	726	777	815	822
Excédent brut de fonctionnement	1690	1919	1692	1948	957	1036
77 - Produits exceptionnels (sauf 775-776-777-79)	95	107	130	109	80	81
67 - Charges exceptionnelles	11	11	11	11	11	11
Epargne de gestion	1774	2015	1811	2046	1026	1106
66 - Charges financières	338	372	348	326	312	315
Epargne brute	1436	1643	1463	1720	714	791
16 - Remboursement en capital	770	723	743	768	821	892
Epargne nette	666	920	720	952	-107	-101

Mme Morel Caye précise :

- Le compte 77 « Produits exceptionnels (sauf 775-776-777-79) » correspond au mécénat.
- Dans le compte 66 « Charges financières », l'emprunt de 2 millions d'euros a été intégré en 2021.
- Le compte 16 « remboursement en capital » augmente car la commune rembourse plus de capital qu'elle ne paie d'intérêts.

Elle conclut que les 101 000 euros manquants obligent la commune à prendre sur les recettes d'investissement.

Le tableau d'équilibre général :

v5 du 15 mars 2021						
TABLEAU D'EQUILIBRE						
(en K€)						
		CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prospective 2021	Prospective 2022
Produits de fonctionnement	(1)	9306	9485	9 500	9524	9729
c/70						
c/73 (sauf 014)						
c/74						
c/75						
Charges de fonctionnement	(2)	7388	7793	7 553	8567	8693
c/60						
c/61						
c/62 (sauf 621)						
c/63						
chap 012(-013)						
chap 65						
Epargne Brute de Fonctionnement	(3)	1918	1692	1 947	957	1036
Produits exceptionnels	(4)	107	130	109	80	81
Chap 77 (sauf 775, 776, 777, 779)						
Charges exceptionnelles	(5)	11	11	11	11	11
Chap 67						
EPARGNE DE GESTION	(6)	2014	1811	2 045	1026	1106
(6) = (3) + (4) - (5)						
Charges financières	(7)	372	348	328	312	315
Chap 66						
EPARGNE BRUTE	(8)	1642	1463	1 719	714	791
(8) = (6) - (7)						
Remboursement Capital Emprunts	(9)	723	743	768	821	892
Chap 16						
EPARGNE NETTE	(10)	919	720	951	-107	-101
(10) = (8) - (9)						
Recettes d'investissements	(11)	980	1075	461	1553	750
subventions		440	518	152	830	300
FCTVA		211	320	133	300	300
Taxes Aménagement		197	151	172	150	150
SMEA					273	0
Opérations pour cpte tiers		132	86	4		
CAPACITE D INVESTISSEMENTS	(12)	1899	1795	1 412	1446	649
(12) = (10) + (11)						
Dépenses d'investissements	(13)	1824	1274	1 667	4605	1127
Dépenses d'équipements						
Acquisitions d'immobilisations						
Opérations pour le compte de tiers	(14)	421	201	314		
Apurement des ICNES	(15)	0	0	40	40	40
c/1068 Dépenses						
BESOIN DE FINANCEMENT	(16)	396	320	609	3199	518
(16) = (13) - (12) + (14) + (15)						
Cessions d'immobilisations	(17)	95	98	230	0	0
chap 024						
Emprunts contractés	(18)	0	0	150	2000	0
Chap 16						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	(19)	-251	418	229	1199	518
(19) = (16) - (17) - (18)						
Fonds de roulement n-1	(20)	2679	2427	2 846	2617	1418
NOUVEAU FONDS DE ROULEMENT	(21)	2427	2846	2 617	1418	900

Mme Morel Caye donne quelques explications, notamment concernant l'apurement des ICNE ; elle explique que ce sont des opérations qu'il a fallu solder à la demande de la trésorière, suite au changement du Plan Comptable entre 2005 et 2006. Au 31.12 2005, la commune avait comptabilisé les intérêts qui étaient courus mais non échus et non repris en janvier 2006 avec le nouveau plan comptable.

Elle rappelle que le fond de roulement sert à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Mme Taurines dit avoir du mal à comprendre : on a un million de plus en charges de fonctionnement en 2021, pour la première fois une épargne nette négative donc une capacité d'emprunts nulle, et on prévoit tout de même des dépenses à hauteur de 4 millions d'euros, soit 4 fois plus que les années précédentes. Elle trouve cela déconcertant.

Les ratios 2020 :

Comparaison avec la strate de 5 à 10 000 habitants.

Population totale INSEE Grenade :

- 2020 (équivalent population 2017) : 8946 habitants.

- 2021 (équivalent population 2018) : 9007 habitants.

	Grenade	Strate
Dépenses réelles de fonctionnement (sauf 72) / population	844€	935€
Produit des impositions directes/ population (hors fiscalité reversée)	442€	507€
Produit des impositions directes / population (ce ratio intègre les prélèvements pour reversement de la fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par l'EPCI)	550€	684€
Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la collectivité à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance)	1061€	1133€
Dépenses brutes d'équipement / population (compte 20 sauf le 204, cptes 21,23,454,456,458 plus Régie)	228€	305€
Dettes / population (avec AUXIFIP)	940€	860€
DGF (cpte 741) / population	220€	153€
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	63.74%	56%
Marge d'autofinancement courant / DRF + remboursement de la dette (travaux en régie exclus)	91.26%	90.1
Taux d'équipement : Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	17.55%	27%
Taux d'endettement : Dette / Recettes réelles de fonctionnement	88.54%	76.1%
Taux d'épargne : Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	17.90%	16.6%
Capacité de désendettement : encours de la dette/ Epargne brute	4.89 ans	4.3 ans
Coefficient global de clôture *	88 jours	

* La moyenne nationale se situe entre 60 et 90 jours selon les données de l'ATD

Mme Morel Caye précise que lorsqu'on parle de coefficient de clôture, il faut se situer entre 60 et 90 jours compte tenu des investissements engagés car il y a systématiquement des décalages.

Elle indique qu'elle a souhaité cette année présenter aux élus, les plans de financement de trois AP/CP (la réfection des allées du cimetière et pluvial, la reconfiguration du jardin de la Mairie et la vidéoprotection), pour une meilleure compréhension et une lisibilité sur les opérations. Ainsi, pour chaque opération, on trouve les dépenses par année et adossées aux dépenses, les recettes. Elle fait remarquer qu'en ce qui les aménagements, du fait de l'automatisation du FCTVA, la TVA ne sera pas récupérable.

Mme Garcia estime que cette présentation (dépenses/recettes) devrait être faite chaque fois qu'un projet est soumis au vote du Conseil Municipal.

M. le Maire se dit d'accord ; les projets doivent être présentés avec toutes les subventions demandées. Cependant, il ajoute que lorsque la commune demande une subvention, premièrement elle n'est pas sûre de l'obtenir et deuxièmement, et lorsque la subvention est accordée, elle ne connaît pas la date du versement. Il cite l'exemple de la subvention sur la 1ère phase du quai de Garonne que la commune n'a toujours pas reçue. Il rappelle que pour ne pas avoir de mauvaises surprises, les services ne portent en recettes, que les subventions notifiées. Il indique que pour l'heure, la commune n'envisage pas de prêt relais (le prêt relais sert à pallier les décalages entre le moment où la commune règle les entreprises et celui où elle reçoit les subventions et le FCTVA).

M. Douchez demande s'il reste encore des équipements à réaliser au Quai de Garonne.

M. le Maire répond que le chantier n'est pas encore terminé (il manque les portails et les WC). Il ajoute que c'est la raison pour laquelle la commune n'a pas encore reçu la totalité des subventions puisque le versement se fait sur production des factures de travaux.

Il revient sur la remarque de Mme Morel Caye concernant les conséquences de l'automatisation du FCTVA ; il cite l'exemple des travaux du jardin de la Mairie, pour lesquels la commune ne récupérera pas la TVA.

AP-CP 01-2019 - Réfection des allées du cimetière et Pluvial - Opération 19001

	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022
2019 : levé topographique	7 020,00 €						
2019 : Maitrise d'œuvre	4 800,00 €						
2020 : levé topographique		1 308,00 €					
2020 : Repérage Amiante		1 266,80 €					
2021 : Maitrise d'œuvre			15 629,36 €				
2021 : Travaux			414 089,40 €				
2021 : Travaux Réseaux pluvial et eau potable			142 058,40 €				
FCTVA							23 303,26 €
DETR 2020 acompte Avril 2021						25 932,60 €	
DETR 2020 Solde Décembre 2021							60 509,40 €
Subv. Conseil Régional							0,00 €

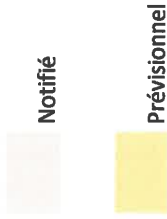
En attente d'attribution

Total	11 820,00 €	2 574,80 €	571 777,16 €	0,00 €	0,00 €	25 932,60 €	83 812,66 €
--------------	-------------	------------	--------------	--------	--------	-------------	-------------

Total	586 171,96 €	109 745,26 €
--------------	--------------	--------------

Autofinancement	476 426,70 €
------------------------	--------------

Note FCTVA : Au vu du décret N° 2020-1791 relatif à l'automatisation du FCTVA excluant de l'assiette les comptes 2031, 2312 et 2128 la TVA ne sera pas récupérable sur ces travaux soit un manque à percevoir de **72 852,39€**
 Réponse Madame Cadret, Mail du 20/01/2021 . Nous pouvons passer la part des travaux relative au réseau pluvial et au réseau d'eau potable sur le 21538 et ainsi récupérer le FCTVA correspondant soit **23 303,26€**



AP-CP 05-2019 - Reconfiguration du Jardin de la Mairie - Opération 19008							
	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022
2020 : Maitrise d'œuvre		31 755,01 €					
2021 : Maitrise d'œuvre			32 027,12 €				
Travaux			610 618,38 €				
Coordinateur SPS			2 214,00 €				
Diagnostic amiante murs périphériques			2 350,00 €				
Travaux désamiantage Réseau pluvial enterré			20 000,00 €				
Gazon en rouleau + arrosage			25 000,00 €				
FSIL 2020 : 124 000€						37 200,00 €	86 800,00 €
CR 2020 : 120 000€						40 000,00 €	80 000,00 €
CD 31 : 130 377,18€						39 000,00 €	91 377,18 €
Total	0,00 €	31 755,01 €	692 209,50 €	0,00 €	0,00 €	116 200,00 €	258 177,18 €
Total		723 964,51 €			374 377,18 €		
Autofinancement						349 587,33 €	

Note FCTVA : Au vu du décret N° 2020-1791 relatif à l'automatisation du FCTVA excluant de l'assiette le compte 2312 la TVA ne sera pas récupérable sur ces travaux soit un manque à percevoir de **110474,04€**

Moe Marché 19|08MO-Lot 1

AP-CP 01-2017 - Vidéoprotection - Opération 17001

	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022
AMO Marché 18103PI	800,00 €	0,00 €	12 320,00 €	1 914,00 €				
Travaux Vidéoprotection			188 094,92 €	155 918,37 €				
FCTVA					131,23 €		32 876,06 €	25 576,85 €
DETR 2019						40 850,00 €		

Notifié

Prévisionnel

Total	800,00 €	0,00 €	200 414,92 €	157 832,37 €	131,23 €	40 850,00 €	32 876,06 €	25 576,85 €
--------------	----------	--------	--------------	--------------	----------	-------------	-------------	-------------

Total	359 047,29 €	99 434,14 €
--------------	--------------	-------------

Autofinancement	259 613,15 €
------------------------	--------------

Note FCTVA : Imputation au 2152 OK FCTVA

Accusé de réception en préfecture
 031-213102320-20210323-35-2021-DE
 Date de télétransmission : 12/04/2021
 Date de réception préfecture : 12/04/2021

Les principaux investissements programmés en 2021 :

- Les études :

- Etude pré-opérationnelle modes doux actifs : 15 200€.
- Etude de faisabilité technique et financière autoconsommation électrique des bâtiments communaux : 3 000€.
- Etude d'extension du cimetière de la Magdeleine : 26 400€.
- Etude de faisabilité complexe sportif : 12 600€.
- Etude de reconfiguration de la cour de l'espace l'Envol (jusqu'à phase AVP PRO) : 15 953€.
- Etude pour l'approvisionnement et la fabrication locale des repas pour les restaurants scolaires (maximum subventionné à 100% du HT : 33 600HT).

- Aménagements de voirie et sécurité

- Fonds de concours voirie CCHT : 68 500€.
- Création de plateaux traversants sécurisés sur voirie départementale en agglomération (RD2, RD17, RD29) : 69 250€.
- Installation de vidéoprotection (dernière phase) : 154 033€.
- Entrée de ville route de la Hille et bout du Quai de Garonne : 793 134€.
- Aménagement du Quai de Garonne (fin des aménagement de la 1^{ère} phase : portails, etc...) : 54 702€.
- Acquisition de terrains Piquette Croix de Lamouzic : 70 000€.
- Rond-Point Piquette – Croix de Lamouzic 1^{ère} partie : 198 500€.
- Mise aux normes électriques de bâtiments communaux et de la Halle : 53 000€.
- Aménagement de parkings et d'allées : 58 250€ (Cimetière Saint-Caprais, Ecole Gouze, Guichet Unique).

- Requalification d'espaces urbains :

- Cimetière de la chapelle Saint-Bernard : 572 000€.
- Jardin de la mairie : 661 256€.

- Patrimoine :

- Réhabilitation toiture de la Maison des projets : 80 000€.
- Etude Maitrise d'œuvre de restauration du portail ouest et du clocher de l'Eglise : 46 800€.
- Aménagement Remise Serres et sanitaires Maison des Projets (dont contrôles techniques et MOE) : 163 400€ + sanitaires 32 100€.

- Equipement des services :

- Acquisition d'un camion benne pour les services Techniques : 79 600€ HT + 2 bennes 7 115€ TTC.
- Equipement des services techniques et sports techniques (total matériel) : 120 233€.
- Renouvellement et évolution des installations informatiques et de téléphonie : 54 530€.

- Equipements sportifs et de Loisirs

- Aménagement de l'aire de loisirs bas du Quai de Garonne :
 - Dessouchage des cyprès terrain Adamat : 19 800€.
 - Pumptrack : 120 000€.
 - Construction de sanitaires : 32 000€.
- Equipement de jeux d'enfants, jeux sportifs et mises aux normes (installation de sols souples) : 83 950€.
(Quai de Garonne, Rond de Save, école Saint-Caprais, écoles maternelles Bastide et JC GOUZE).
- Station de pompage du stade Carpenté : 10 710€.
- Grillage et filets pare ballons Stade Carpenté : 8 200€ + 5 800€.

- Equipement des écoles

- Equipement numérique des écoles élémentaires et maternelles 122 600€.

- Economies d'énergie :

- Bastide maternelle et élémentaire : remplacement de luminaires néons par LED : 23 000€.
- Maternelle JC GOUZE : abaisser plafond dortoir et d'une salle de classe : 14 600€.
- CCAS : mise en place de brise soleil et doublage murs humides en placo plâtre : 21 000€.
- Guichet Unique pose de rideaux occultants : 1 900€.

Mme Morel demande s'il y aura des demandes de subventions pour le projet Pumptrack.

M. le Maire répond par l'affirmative. Il précise qu'il y aura vraisemblablement une subvention « Jeunesse et Sport » et une seconde au titre de la DETR.

Mme Taurines insiste sur le total des investissements programmés en 2021 qui représente 4 millions d'euros. Elle demande si dans l'étude intitulée « étude de faisabilité complexe sportif », il est question du terrain synthétique.

M. le Maire répond qu'effectivement le terrain synthétique est une partie du projet mais il est prévu également la construction de vestiaires et la réalisation d'un parking.

Mme Taurines comprend que cette masse d'investissements en 2021 est un choix politique mais elle se demande si c'est tenable pour la commune.

M. le Maire répond que oui et propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres prises de parole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

The image shows a blue ink signature of Jean-Paul Delmas over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE GRENADE' and 'BUREAU DU MAIRE' around a central emblem.

